



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Etudiants

Question écrite n° 16433

#### Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité d'envisager de nouveaux dispositifs pour le financement des études supérieures. A l'évidence les efforts de l'Etat ne pourront suffire pour assurer un financement satisfaisant tant pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants que pour améliorer la qualité des études universitaires. Les bourses, les prêts d'honneur ne peuvent suffire, par ailleurs, à aider un nombre croissant d'étudiants. Il lui demande s'il compte mettre à l'étude un système de prêts bonifiés aux étudiants permettant à chacun d'eux, sans aucune exclusive, de poursuivre ses études dans des conditions matérielles plus favorables.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de rappeler qu'en application d'un décret du 1er septembre 1934, les étudiants non boursiers peuvent solliciter l'octroi d'un prêt d'honneur auprès du recteur d'academie. Cette aide est exempte d'intérêt et remboursable au plus tard dix ans après la fin des études pour lesquelles elle a été consentie. Le prêt est alloué par un comité académique spécialisé, dans la limite des crédits prévus à cet effet et selon la situation sociale des postulants. Le montant de ces prêts est comparable à celui des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le quasi-doublement des moyens affectés aux prêts d'honneur et mis à la disposition des recteurs pour la clôture de l'exercice 1988 (34,3 MF au lieu de 18,2 MF prévus initialement) leur ont permis d'attribuer des prêts plus nombreux et/ou d'un montant plus élevé et de répondre à l'attente des étudiants qui n'ont pu obtenir une bourse. D'autres mesures relatives au développement d'un système de prêts d'études dans l'enseignement supérieur pourraient être envisagées dans le cadre de la réflexion actuellement en cours sur les moyens d'améliorer et de rationaliser le système d'aides directes aux étudiants, d'autant qu'il semble que ceux-ci soient disposés à emprunter dès lors que des conditions avantageuses leur seraient proposées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gambier Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16433

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3350